



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION
ET DE SON PRELEVEMENT**

Commune de EVE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise du 29 septembre 2022, il est prescrit une enquête publique du 18 octobre 2022 au 17 novembre 2022 présentée par la SCEA LA POMPONNE, relative à la création d'un forage d'irrigation et de son prélèvement sur la commune de Eve.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie, rue de la Courcelle, 60330 EVE.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Yves MOREL, assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

– en mairie de EVE le:

- mardi 18 octobre 2022 de 8h30 à 11h30 ;
- mardi 8 novembre 2022 de 14h30 à 17h30 ;
- jeudi 17 novembre 2022 de 8h30 à 11h30.

Dès l'affichage de l'avis et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable:

- sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Autorisations-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/Prelevement-en-eau>);
- sur le site internet de la commune de Eve: <https://mairie-eve.fr>
- sur support papier à l'heure d'ouverture de la mairie de Eve.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Eve;
- par courrier adressé à la mairie de Eve à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à : contact@mairie-eve.fr

Pour la préfète et par subdélégation,
la responsable de la Cellule Police de
l'Eau,

Fabienne PUNZANO